



Séminaire au Vert®

hébergement touristique de terroir pour réunions et séminaires



cibler le public **entreprise**



séminaire
résidentiel ou non-résidentiel



meeting, incentive,
conferencing

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations sur la labellisation de votre hébergement en **Séminaire au Vert®**, hébergement touristique de terroir pour réunions et séminaires.

Le concept Séminaire au Vert® élaboré et mis en œuvre par la Fédération des Gîtes de Wallonie est né de la volonté d'offrir aux propriétaires d'hébergements touristiques de terroir la possibilité de communiquer sur l'accueil des entreprises.

Les entreprises et sociétés dans le cadre de leurs activités sont à la recherche d'une personnalisation du service et d'une alternative au séminaire de type hôtelier. Les hébergements de terroir, que ce soit des gîtes ou des chambres d'hôtes peuvent dans certains cas répondre à ces besoins. Il est donc logique de faire se rencontrer les deux attentes.

Comment obtenir le label Séminaire au Vert® ?

1. Réception du dossier

Vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au label, notamment la charte et la grille de critère afin de vérifier l'adéquation entre votre hébergement et le label.

2. Envoi de votre candidature pour ce label

Vous nous renvoyez le bulletin de candidature accompagné de la grille de critères complétées.

3. Visite de votre hébergement par un conseiller

Afin de permettre au propriétaire d'apprécier au mieux l'adéquation entre votre hébergement et le label, un conseiller de la Fédération des Gîtes de Wallonie a.s.b.l. rencontre le propriétaire dans l'hébergement. Il analyse avec lui les différents éléments à retenir ou modifications à réaliser pour augmenter la correspondance de l'hébergement et du label.

Chaque visite, gratuite, fera l'objet d'un rendez-vous préalable.

4. Attribution du label

Sur base de sa visite, le conseiller accorde le label, le conditionne à certaines adaptations ou le refuse. Le refus est toujours motivé.

La Charte Séminaire au Vert®

Le présent document est un avenant à la charte «Produit» signée par le propriétaire adhérent à la Fédération des Gîtes de Wallonie a.s.b.l.

1. Définition

L'appellation Séminaire au Vert® qualifie des formules d'accueil autorisées par le Commissariat général au Tourisme bénéficiant de lieux privilégiés pour l'accueil d'organismes dans le cadre de réunions et séminaires.

Le label attribué est réservé aux hébergements qui correspondent aux critères de sélection. Ces différents critères sont répertoriés dans la grille de critères en annexe de cette convention.

2. Engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à assurer une qualité d'accueil reposant sur les règles du tourisme de terroir et de l'accueil de séminaires.

3. Engagement de la Fédération des Gîtes de Wallonie a.s.b.l.

La Fédération des Gîtes de Wallonie s'engage à assurer une communication spécifique sur la thématique Séminaire au Vert®.

4. Attribution du label

Un conseiller de la Fédération des Gîtes de Wallonie visitera l'hébergement exploité par le propriétaire souhaitant obtenir le label Séminaire au Vert®. Il appréciera le respect des critères définis.

5. Durée – Modifications

La présente charte, avenant à la charte Produit, est conclue pour une période de 12 mois. Les renouvellements interviennent par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins deux mois avant le terme du contrat en cours, et en toute hypothèse, avant que l'une ou l'autre des parties ne se soit engagée pour l'année suivante.

Tout manquement à l'une des stipulations de cette charte peut entraîner avant le temps annuel la perte de l'appellation Séminaire au Vert® et de tous les avantages qui y sont attachés. En outre, la présente charte sera automatiquement et sans préavis résiliée en cas de résiliation de l'affiliation à la Fédération des Gîtes de Wallonie a.s.b.l.

Toute modification de cette charte fera l'objet d'un avenant écrit.

Le propriétaire déclare avoir pris connaissance de la charte et accepte tous les contrôles et vérifications. Il s'engage à respecter pour cette formule d'accueil les dispositions de la présente charte ainsi que les normes administratives et réglementaires en vigueur, notamment pour l'hygiène et la sécurité.

Les critères Séminaire au Vert®

Ces critères complètent les critères des grilles de classement gîte ou chambre d'hôtes. Les critères de base remplis par les grilles de classement ne sont, par conséquent, pas repris dans la présente grille de critères.

	vosre évaluation
Critères obligatoires	
Structure et équipements généraux	
parking privé	
jardin privé	
repas en terrasse ou au jardin possible en saison	
Intérieur	
connexion internet filaire et wifi de qualité dans les pièces de séjour	
salle de séminaire différente de la salle à manger <ul style="list-style-type: none"> • lumière du jour • capacité d'occultation • mobilier modulable • écran • tableau papier (flipchart) et tableau blanc à sec + feutres adéquats • projecteur multimédia (beamer) et sono 	
cuisine à disposition des hôtes <ul style="list-style-type: none"> • lave-vaisselle • machine à café et thermos (ou assimilé) • bouilloire électrique 	
Service de restauration	
service de restauration (organisé par le gestionnaire ou par un externe)	
Accueil	
<ul style="list-style-type: none"> • personnalisé • responsable disponible à tout moment • préparation de la salle de séminaire (mise en place des tables/chaises comme souhaité, eau et verres sur les tables...) • activités récréatives, sportives et incentives proposées (par le gestionnaire ou un externe) 	
Séminaire résidentiel	
capacité minimale : 4 chambres pour 8 personnes	
connexion internet wifi de qualité dans les chambres	
service de chambres : <ul style="list-style-type: none"> • préparation des chambres • mise à disposition de draps • mise à disposition de sets de serviettes de bain • mise à disposition de produits de base (gel douche, shampooing, papier toilette...) 	
Critères conseillés	
<ul style="list-style-type: none"> • cuisine semi-professionnelle à destination d'un traiteur séparée de la salle de réunion • autres espaces disponibles (commissions) • facturation globale • modalités de paiements adaptées aux entreprises (acompte et paiement du solde après le séjour) 	

N'oubliez pas de vérifier que votre offre correspond à votre régime fiscal et aux réglementations en vigueur (notamment en termes de fourniture de repas ou d'assurances).

Nos conseillers peuvent vous accompagner dans ces démarches.

Pour aller plus loin

Merci de nous renvoyer ce bulletin de candidature Séminaire au Vert® ci-dessous accompagné de la grille de critères complétée.

M. / Mme

- chambre d'hôtes
- chambre d'hôtes à la ferme
- gîte rural
- gîte citadin
- gîte à la ferme
- meublé de vacances

nom de l'hébergement :

situé(e) à (localité)

sollicite le passage du conseiller de la Fédération des Gîtes de Wallonie

Date :

Signature :

La promotion des hébergements Séminaire au Vert®

L'hébergement Séminaire au Vert® bénéficie d'une entrée spécifique sur le site internet www.gitesdewallonie.be de la même manière que les autres labels de la Fédération des Gîtes de Wallonie.

Une promotion spécifique est également réalisée vers la presse grand public et spécialisée selon un planing défini.

Des partenaires de notre réseau peuvent également promouvoir les hébergements labellisés pour l'accueil des entreprises.

Fédération des Gîtes de Wallonie a.s.b.l.

avenue Prince de Liège, 1/21 • 5100 Namur

info@gitesdewallonie.be

081 311 800

www.gitesdewallonie.be

